

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 506**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Agent de maintenance des industries de matériaux de construction et connexes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 2	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

224 Matériaux de construction, verre, céramique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme exerce ses fonctions dans les carrières et les entreprises qui fabriquent des matériaux de construction. Les installations et les équipements sur lesquels il intervient font appel à des technologies mécaniques, hydrauliques et pneumatiques. Il en assure l'entretien préventif, le réglage et le dépannage. Il effectue des opérations de contrôle - entretien. Il identifie les causes des pannes signalées. Il procède par démontage en repérant les organes et en testant leur fonctionnement. Il localise l'élément défectueux qu'il répare ou remplace. Il remonte, effectue les essais, les réglages.

Il exécute des travaux nécessitant l'emploi d'une perceuse, d'une meule, d'une tronçonneuse... Il sait forger des pièces, réaliser des éléments simples de tôlerie ou de tuyauterie. Il maîtrise les techniques d'ajustage, de soudage, d'oxycoupage. Il travaille sur machine-outil. Il peut établir des schémas fonctionnels, des dessins de pièces.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industries extractives et matériaux de construction

Agent de maintenance, dépanneur mécanicien

Codes des fiches ROME les plus proches :

1310 : Maintenance mécanique industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Exécution d'un ouvrage - Maintenance et dépannage
- Technologie, prévention des accidents
- Français et histoire-géographie
- Mathématiques et sciences
- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

3/06/1981

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :